

ANNEXE COUVERT DE “ TOURBILLON ”

1. Dès le 1^{er} janvier 2020, les clés seront remises directement par la concierge lors de l'état des lieux.
Une caution de Fr. 100.00 vous sera demandée pour la clé et vous sera restituée par la concierge.
2. Le locataire est responsable de la propreté du couvert, de la cuisine, des WC, ainsi que des places annexées. Il répondra personnellement de tout dégât occasionné par le groupe dont il a la responsabilité.
Les détériorations constatées lors de l'état des lieux après utilisation, seront facturées au locataire.
3. **Les locaux doivent être rendus propres et débarrassés pour le lendemain au plus tard à 08h00.**
4. Pour le surplus, le locataire s'engage à observer les recommandations d'utilisation affichées sur place. Nous vous remercions de ne pas poser de plats chauds directement sur les tables.
5. A disposition sur place : casseroles pour gaz, planchas (verres à pied – sur demande)
A prendre : couverts, assiettes, linges de cuisine, nappes, papier ménagé et sacs poubelle blancs taxés (*à déposer au molok lors de votre départ - à évacuer également les sacs poubelles qui se trouvent dans les toilettes*).
6. Les sorties de secours doivent être laissées libres.
7. En cas d'ajout de tentes, un plan (avec affectation) devra être fourni avant la manifestation.
8. Prise de possession du couvert : au plus tôt dès 09h00 le matin.
9. **Nous vous remercions de respecter le voisinage lorsque vous quitterez le couvert. Aucune nuisance sonore à partir de 21h00 (cf. art. 23 al. 2 du règlement de police communale).**